

Séance du Conseil Municipal

en date du

23 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ Plan de relance de l'Etat friches industrielles

Céline DECHAVANNE explique qu'elle a assisté avec René VALORGE à une réunion en visioconférence organisée par Madame la Préfète concernant le volet « Friches Industrielles » du plan de relance national.

Il a été confirmé lors de cette réunion que le dossier de la friche du centre-bourg est bien identifié comme prioritaire par les services de l'Etat. Il pourra donc probablement bénéficier d'une aide financière dès lors qu'un nouveau dossier sera redéposé dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME par EPORA.

➤ Schéma Directeur d'Assainissement

Céline DECHAVANNE précise que la réunion prévue avec le Cabinet Réalités Environnement à l'issue de la phase de collecte sur le terrain est reportée au mercredi 6 janvier 2021. La campagne de relevés ayant pris du retard en raison notamment de l'indisponibilité d'un agent. Pour autant, le conseil municipal mandate le maire pour voir avec les financeurs agence de l'eau et département, s'il est possible de déposer dès cette fin d'année un premier dossier pour une tranche de travaux sans attendre le rapport complet du schéma directeur.

II. FINANCES

➤ Tarifs communaux

René VALORGE présente au conseil municipal le récapitulatif des tarifs de location des salles et indique que les associations communales bénéficie d'une location de salle gratuite par an

Après avoir pris connaissance des tarifs actuels, le Conseil Municipal décide de ne pas les revaloriser pour l'année 2021.

Les tarifs de location de salle sont donc maintenus à l'identique, comme suit :

Tarifs 2021			
Salle Communale	<u>Caution</u>	Utilisation sono de la salle	300 €
		Tri des déchets	50 €
		Nettoyage de la salle	100 €
	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Soirée dansante privée (sous la responsabilité des organisateurs) avec carte d'invitation et sans publicité extérieure	150 €
		Réunion de famille (2 jours)	150 €
		Forfait chauffage si utilisation	80 €
	<u>Location</u> Extérieurs	Réunion de famille (2 jours)	250 €
		Soirée théâtrale	60 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €
		Location aux particuliers ou associations extérieures dans le cadre d'une activité sportive & lucrative- location mensuelle	50 €
	<u>Location</u> Vente commerciale	Un jour	250 €
		Deux jours	400 €
		Par jour supplémentaire	100 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €
Salle du Restaurant Scolaire	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Réunion de famille (week-end)	150 €
	<u>Location</u> Extérieurs	Réunion de famille (week-end)	200 €
	<u>Caution</u>	Enlèvement des déchets et nettoyage de la salle	200 €
Salle des retraités	<u>Location</u>	Réunion de famille	100 €
		Vin d'honneur à l'occasion d'un événement familial	50 €
Salle du Clos	<u>Caution</u>	Tri correct des déchets et nettoyage	50 €
		<u>Location</u>	Location aux particuliers ou associations extérieures dans le cadre d'une activité sportive & lucrative- location mensuelle
Location de matériel à l'unité (Gratuit pour les associations locales)		Chaise	0,50 €
		Table	1,50 €
		Banc	1 €
Remboursement de casse Prêt du vidéo projecteur et de la sono portable aux associations locales		Verres, assiettes, tasses	1,50 €
	<u>Caution</u>		300 €
Droit de place		Emplacement pour véhicule de vente sur catalogue	200 €
		Commerce ambulant (Pizza)	10 €

➤ *Décision Modificative n°2 – Budget Communal*

René VALORGE présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°2 pour le budget communal.

En section de fonctionnement, un virement de crédit est nécessaire afin d'abonder le chapitre 012 avec la compensation versée par l'assurance du personnel.

En section d'investissement, des recettes supplémentaires liées aux possibilités de financements dans le cadre des plans de relance permettent l'inscription de crédits pour la réalisation d'investissements non-prévus lors du vote du budget, comme l'étanchéité du toit du local voirie, ainsi que divers travaux de voirie qui ont dû être réalisés en cours d'année liés aux travaux de renouvellement de chaussée par le département rue de la République et route de La Clayette.

Il détaille les virements de crédits correspondants qui permettent ainsi le financement des investissements sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Communal telle que présentée.

➤ *Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement*

René VALORGE présente le projet de décision modificative n°1 pour le budget assainissement.

Les crédits prévus pour les études de programmation assainissement ont été ajustés selon le résultat de la consultation, ainsi que le montant des subventions attendues. Cela permet de réduire le montant de l'emprunt à réaliser pour financer ces études à hauteur de 50 000 €, contre 62 834,19 € inscrits au budget primitif.

Après avoir pris connaissance des virements de crédits correspondants, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement telle que présentée.

➤ *Emprunt budget Assainissement*

René VALORGE rappelle qu'un emprunt a été prévu au budget assainissement afin de permettre le financement des études de programmation assainissement (étude de faisabilité de la station d'épuration et mise à jour du schéma directeur d'assainissement). Après la réactualisation des besoins validée par la Décision Modificative n°1, il indique qu'il conviendrait de réaliser un emprunt d'un montant de 50 000 € sur 10 ans.

Il présente les offres des 3 organismes bancaires consultés et propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Loire Haute-Loire qui présente les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire et décide de souscrire un emprunt de 50 000 € avec un taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 10 ans.

III. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION VOIRIE ET BATIMENTS

➤ *Commission Bâtiments Communaux*

Jean-François DEMURGER fait le compte-rendu de la réunion de la commission bâtiments communaux qui s'est tenue le 6 octobre dernier. Concernant les projets de travaux, la commission a identifié plusieurs projets prioritaires, notamment le remplacement des menuiseries de la maison des associations pour lesquels des financements pourront être sollicités auprès du Département et de l'Etat.

D'autres projets ont également été évoqués, comme la réfection de la façade et des menuiseries du local Emmaüs, l'achat de jeux pour le parc Félix Buisson ou encore l'installation d'un parcours de santé le long de la liaison douce. Ces projets seront rediscutés après une estimation plus précise des coûts et en fonction des possibilités de financement.

➤ *Commission Voirie*

Jean-François DEMURGER indique que la commission Voirie s'est réunie le 15 septembre afin de faire le point sur les aménagements à réaliser prochainement.

Concernant la rue des Ecoles, la commission propose de réaliser des travaux visant à supprimer le mur en mauvais état de l'ancienne poste au carrefour avec la rue du Vieux Bourg de le remplacer par un mur plus bas dans la continuité de celui de la rue des écoles avec un talus enherbé. Ces travaux permettraient d'améliorer la visibilité au carrefour de la rue du Vieux Bourg et d'embellir cette partie du centre bourg.

Afin d'améliorer la sécurité des piétons sur la rue de l'Industrie et la rue de la Gare, tout en étant conscient qu'il ne peut être entrepris des travaux lourds, car ces secteurs connaîtront d'autres aménagements liés à la reprise du réseau eaux usées ou au devenir futur de la friche, la commission envisage la réalisation de plusieurs aménagements. Sont évoqués notamment la création d'un trottoir permettant un accès sécurisé pour les piétons depuis les feux tricolores jusqu'à l'Impasse de la Venelle. La pose de potelets le long de la rue de l'Industrie depuis le centre de secours est également proposée afin de matérialiser un passage piétonnier.

Des aménagements visant à sécuriser le côté de la salle communale en bordure de route sont également présentés au Conseil Municipal.

Par ailleurs, deux passages piétons sont prévus à côté du carrefour avec la rue du 11 novembre et face au parc Félix Buisson.

L'ensemble de ces projets restent à affiner et feront l'objet d'une discussion en Conseil Municipal avant toute décision. Certains aménagements pourraient bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

IV. ASSAINISSEMENT : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DEPARTEMENT

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie d'une Assistance Technique dans le domaine de l'Assainissement dans le cadre d'une convention passée avec le Département.

Elle indique que cette mission d'assistance permet à la commune de bénéficier d'une aide à la gestion et à la surveillance des équipements ainsi que de personnes ressources

La convention actuelle arrivant à terme le 31 décembre 2020, elle présente le projet de nouvelle convention pour une durée de 4 ans.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'assistance technique dans le domaine de l'Assainissement avec le Département et notamment le tarif annuel par habitant fixé à 0,65 € pour 2021 et autorise le Maire à signer ladite convention.

V. COMMUNICATION

➤ *Bulletin municipal*

Mercedes CARRENO rappelle au Conseil Municipal que le prestataire chargé de l'édition du bulletin municipal se rémunérait jusque-là directement par la vente des encarts publicitaires, ce qui n'occasionnait aucun frais pour la commune. Elle indique que le prestataire a fait savoir qu'il ne souhaite plus se charger de la vente des encarts publicitaires et a proposé un devis pour l'édition du bulletin municipal. Ce coût peut être réduit en fonction du nombre de pages.

La commune devra donc effectuer elle-même la recherche des annonceurs et émettre les titres de recettes correspondants. La liste des fournisseurs de la commune et des annonceurs habituels va être transmise aux conseillers municipaux afin de contacter les potentiels annonceurs.

Le Conseil Municipal fixe également le tarif des encarts publicitaires du bulletin municipal au même niveau que les tarifs appliqués l'année dernière.

➤ *Site internet*

Mercedes CARRENO indique que la commission Communication s'est réunie afin de travailler sur le site Internet de la commune afin de le mettre à jour. Cependant, une formation préalable est indispensable pour pouvoir travailler sur le site. Une demande a été faite dans ce sens au prestataire qui avait réalisé le site Internet, mais sans retour pour l'instant.

René VALORGE ajoute qu'il faudra réfléchir aux informations diffusées sur ce site afin d'alléger les mises à jour et de tenir compte de la diffusion des informations brèves via l'application Panneau Pocket et la page Facebook de la commune.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Plan Communal de Sauvegarde*

Céline DECHAVANNE explique au Conseil Municipal que la commune est tenue de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde à jour car elle est concernée par le risque Inondations.

Elle présente les principes généraux du Plan Communal de Sauvegarde et rappelle que le PCS est un outil de gestion de crise qui permet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il est donc indispensable de remettre à jour régulièrement le PCS et notamment lors du changement de l'équipe municipale.

Cette mise à jour nécessite la vérification des données du PCS (recensement des moyens, coordonnées) et la désignation de personnes ressources pour chaque thème.

René VALORGE propose au Conseil Municipal d'organiser une réunion de travail pour actualiser le Plan Communal de Sauvegarde.

➤ *Crise sanitaire : achat d'un purificateur d'air*

René VALORGE indique au Conseil Municipal que la Région Rhône-Alpes peut financer l'achat d'un purificateur d'air dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition, un seul équipement étant proposé alors qu'il en faudrait plusieurs pour équiper les classes, et n'ayant pas de preuve de l'efficacité réelle de ce matériel.

➤ *Désignation d'un référent ambroisie*

René VALORGE informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la lutte contre la prolifération de l'ambroisie, la Préfecture de la Loire demande à chaque commune de nommer un référent ambroisie. Ces référents pourront bénéficier d'une formation leur permettant de répondre aux questions des habitants de la commune sur les ambrosies et pourront être accompagnés par la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion des cas complexes.

Le Conseil Municipal désigne Brigitte BAJARD en qualité de référent ambroisie pour la commune.

Le Maire,
René VALORGE